



## Principales activités financées par le Dakar Women's Group

Le DWG soutient les organisations qui fournissent des services aux femmes et aux enfants, qui ont un impact sur un grand nombre d'individus, et qui ne sont pas sous la tutelle directe et/ou unique du gouvernement, sauf les écoles. Les organisations bénéficiaires doivent être situées dans la région de Dakar et régies par les textes locaux du gouvernement.

Le DWG appuie certains programmes à un niveau de micro-projet (jusqu'à 1.5 million de FCFA). Les fonds accordés sont destinés à l'achat de matériel spécifique et/ou pour financer des activités et des projets bien définis. Le DWG n'est pas une source de financement à long terme et ne subventionne ni les activités récurrentes ni les coûts de fonctionnement.

## Activités éligibles et non éligibles au financement

|   |   |
|---|---|
| <p><b>. Eligible au financement (liste non exhaustive):</b></p> <p><b>. Activités éducatives ; matériel scolaire</b><br/>Tables, bancs, bureaux, étagères, tableaux<br/>Livres et fournitures scolaires</p> <p><b>. Activités liées à la santé</b><br/>Fauteuils roulants, attelles, lits de maternité, pompe à eau...<br/>Produits d'hygiène de base (savon, dentifrice...)<br/>Chirurgie et autres frais de santé<br/>Médicaments sans ordonnance (mais régis par la loi)</p> <p><b>. Activités liées à l'hébergement</b><br/>Lits, lits d'enfants, matelas, armoires, réfrigérateurs...<br/>Draps, oreillers, moustiquaires...</p> <p><b>. Activités génératrices de revenus par la vente de produits artisanaux ou alimentaires etc.</b><br/>Equipements tels que machines à coudre,<br/>Tissus, perles, matériel de cuisine...<br/>Formation et recyclage</p> <p><b>. Projets de construction</b><br/>Matériel et main-d'oeuvre pour la réhabilitation des salles de classe, la construction d'un terrain de jeux...<br/>Piscine rééducative pour les handicapés<br/>Puits</p> <p><b>. Diverses formations en gestion de projets</b><br/>Matériel de bureau (ex : ordinateurs, imprimantes) <u>à condition que la sécurité soit assurée</u><br/>Formation et recyclage</p> <p><b>. Activités liées à la protection de l'environnement</b></p> <p><b>. Activités liées aux nouvelles technologies</b></p> | <p><b>B. Activités non éligibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Menées par des Agences gouvernementales ou des Organisations intermédiaires ou des Particuliers</li><li>▪ Salaires</li><li>▪ Frais de fonctionnement (p.ex. loyers, factures courantes...)</li><li>▪ Alimentation pour les clients</li><li>▪ Transports</li><li>▪ Toute dépense ne pouvant pas être justifiée</li><li>▪ Primes et prix pour les compétitions (pécuniaires ou autres)</li><li>▪ Bibles, Corans, ou autre matériel religieux</li><li>▪ Education religieuse</li><li>▪ Frais de scolarité</li><li>▪ Schémas de micro-crédit</li></ul> |
|---|---|